

Directeur Général

Guaranty Trust Bank (Rwanda) plc

P.O. Box 331

Kigali-Rwanda

Monsieur/ Madame,

Suret  negative

La pr sente suret  negative est conclue le entre **et Guaranty Trust Bank (Rwanda) plc;**

En contrepartie de l'octroi par **Guaranty Trust Bank (Rwanda) plc** (ci-apr s d nomm e "la Banque") d'une facilit  de pr t   terme de RWF (..... francs rwandais)   (ci-apr s d nomm e "l'emprunteur") par le biais de l'offre de facilit  de cr dit n  dat e du  tant ex cut e simultan ment avec les pr sentes entre l'emprunteur et la Banque, l'emprunteur convient de ce qui suit:

1.   compter de la date du pr sent engagement en tant que garantie pour toute facilit  de cr dit, l'Emprunteur ne peut pas vendre, transf rer, c der, hypoth quer, mettre en gage, louer et engager ses actifs commerciaux sans le consentement  crit pr alable de la Banque.
2. Est consid r  comme manquement au contrat de pr t   long terme ou au contrat d'avance entre l'Emprunteur et la Banque toute violation de l'une quelconque des dispositions de la pr sente suret  negative.

En foi de quoi, l'Emprunteur a appos  son Sceau officiel le jour et l'ann e mentionn s ci-dessus.

Le Sceau officiel de et la signature du repr sentant l gal autoris  sont appos s par :

Mr.

Directeur G n ral